

eComptes

Guichet  
unique

tutelle

# Projets e

La simplification administrative au service des  
Pouvoirs locaux

Mandat

EPN

Mémento  
fiscal

Avec eTutelle, simplifier vos démarches liées à la tutelle administrative !

Depuis le 1er janvier 2012, toutes les Communes et Villes de Wallonie ont la possibilité d'utiliser l'application eTutelle pour transmettre à la DGO5 tous leurs actes soumis à la tutelle obligatoire dans toutes les matières visées par le CDLD : marchés publics, fonctionnement des organes, ressources humaines, finances et fiscalité.

Fonctionnant sur Internet, au départ du Portail des pouvoirs locaux, le système eTutelle est accessible de partout et ne nécessite aucune installation ni matériel spécifique.

Grâce à la dématérialisation des documents et à la traçabilité des processus de traitement, le système eTutelle présente plusieurs avantages pour les communes :

- Suivi des états d'avancement de leurs dossiers ;
- Possibilité de visualiser la liste de tous les dossiers soumis à la tutelle ;
- Fixation de manière certaine de la date de transmission d'un dossier ;
- Rassemblement en un seul endroit de toutes les pièces et décisions liées à un dossier ;
- Diminution considérable des dossiers transmis à un destinataire erroné ;
- Gestion des droits et des accès en toute autonomie.

## Plus d'informations

E-mail : [etutelle.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be](mailto:etutelle.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be)

Tél. : 081/32.36.45

<http://pouvoirslocaux.wallonie.be> > Bureau applicatif (eTutelle)



GUICHET UNIQUE

Pour vos marchés publics subsidiés, un seul envoi, un seul délai d'instruction et une réponse unique.

Ce guichet est né de la volonté de **simplifier les démarches** communales dans le cadre d'un dossier soumis au **double contrôle** de la DGO5 et d'un pouvoir subsidiant. Force est de constater que le double envoi papier d'un dossier peut engendrer de nombreux problèmes.

La première Direction générale à vouloir se lancer dans cette aventure a été la **DGO1**. Un protocole de collaboration a été signé entre la DGO1 et la DGO5 concernant les marchés publics subsidiés inscrits dans les Plans d'Investissements Communaux (PIC).

En septembre 2015, le Guichet Unique des marchés publics subsidiés a donc été inauguré offrant ainsi aux communes :

- une entrée unique de leurs dossiers ;
- un traitement conjoint entre les deux DGO ;
- une sortie unique de la décision.

Les formulaires mis à disposition sur le Guichet Unique ont servi de « test grandeur nature ». Suite au succès rencontré, de nouveaux formulaires seront prochainement ajoutés.

Tout comme eTutelle, le Guichet Unique ne nécessite aucun dispositif particulier et est accessible via le Portail des Pouvoirs locaux.

### Plus d'informations

**E-mail :** [guichetunique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be](mailto:guichetunique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be)

**Tél. :** 081/32.36.45

<http://pouvoirslocaux.wallonie.be> > Bureau applicatif (Guichet Unique)

# eComptes

Avec eComptes, la DGO5 vous aide à analyser vos finances !

Lancé en janvier 2007, le plan eComptes fête cette année ses 10 ans. Il concerne désormais 511 administrations locales (communes, CPAS, provinces).

Il s'agit d'un ensemble d'applicatifs mis gratuitement à disposition par la DGO5 en vue de faciliter l'analyse financière et la production de documents aidant à la compréhension des finances locales ou destinés à alimenter l'eTutelle et les statistiques financières.

En quelques minutes l'eComptes réalise des analyses qui prendraient des jours manuellement.

Grâce à son Générateur de Rapports Financiers, les administrations locales peuvent produire facilement et sans connaissances informatiques leurs propres rapports d'analyses, ratios et documents de suivi budgétaire.

Ainsi l'eComptes met l'analyse financière à la portée de tous.

L'eComptes, c'est aussi un outil pour vous aider au quotidien ;

- Aide à la préparation du budget ;
- Génération du Tableau de Bord Prospectif fruit d'une collaboration entre la DGO5 et le CRAC ;
- Suivi des projets extraordinaires ;
- Suivi d'un poste (téléphonie, électricité, voirie,...etc) ;
- Calculs de projections, de ratios.... ;
- Simplification administrative en produisant de façon automatisée, rapports et justificatifs (par exemple pour les subventions PCS) et pièces annexes aux comptes et budgets (avis Commission Art.12).

## Plus d'informations

**E-mail :** [ecomptes.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be](mailto:ecomptes.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be)

**Tél. :** 081/32.32.04

<http://ecomptes.wallonie.be> (documentation complète en ligne - rubrique «aide»)

# EPN

Les Espaces Publics Numériques (EPN) de Wallonie pour favoriser l'inclusion numérique !

Le label « Espaces publics numériques de Wallonie » a été initié en 2004 par le Gouvernement wallon en partenariat avec les pouvoirs locaux pour lutter dans un premier temps contre la fracture numérique.

Le label accordé aux EPN garantit un accompagnement technologique, pédagogique et humain, une animation professionnelle, une infrastructure et des équipements, ainsi qu'une ouverture publique de minimum 16 heures par semaine et une politique tarifaire sociale.

Ces espaces sont aujourd'hui amenés à jouer un rôle de plus en plus important eu égard aux défis numériques qui se multiplient et se complexifient à vive allure. Les pratiques numériques se renouvellent sans cesse entraînant des inégalités sociales croissantes. **Le concept d'inclusion numérique doit être renforcé.** L'EPN est défini comme un lieu d'apprentissage et de médiation des usagers numériques. Son rôle est de favoriser la participation citoyenne de tous.

Fin de l'été 2017, les EPN constituent un réseau de 173 espaces répartis dans 130 communes. Ils forment ainsi le réseau le plus prompt à accompagner les besoins numériques des citoyens.

Leur inscription dans le **Plan du numérique wallon** et dans celui de **Lutte contre la Pauvreté** en font des lieux privilégiés dans le défi de l'e-inclusion.

Pour réaliser cette gageure, le Gouvernement wallon a tenu à renforcer le rôle joué par les EPN de trois manières complémentaires :

1. en consolidant l'accompagnement et l'animation du dispositif EPN ;
2. en organisant et finançant deux appels à projets à l'égard des EPN existants ;
3. en finançant l'équipement informatique de 100 nouvelles structures, moyennant le respect de certaines conditions et sur base d'une évaluation par un jury du projet proposé par l'EPN.

## Plus d'informations

E-mail : [laurence.gindt@spw.wallonie.be](mailto:laurence.gindt@spw.wallonie.be) - [epn@technofuturtic.be](mailto:epn@technofuturtic.be)

Tél. : 081/32.37.57 -- 071/25.49.60

<http://www.epn-ressources.be>

Disponible en ligne depuis le mois de décembre 2012 et utilisant la technique de l'e-learning, la formation offre aux mandataires un catalogue de sujets tels que :

- **Le fonctionnement général des communes et des CPAS** (Ex. : Identifier les acteurs, comprendre leurs modes de fonctionnement et leurs rôles, comprendre les enjeux importants,...)
- **Les marchés publics** (Ex. : Connaître la réglementation en matière de marchés publics, maîtriser les modes de passation, les procédures et les principes de base,...)
- **Les finances publiques locales** (Ex. : Lire un budget, analyser des comptes annuels, maîtriser le cycle budgétaire et comptable,...)
- **La fonction publique locale** (Ex. : Connaître les dispositions générales en matière de personnel, comprendre les principes de gestion du personnel au niveau des pouvoirs locaux, identifier les acteurs incontournables,...)

Connectez-vous sans plus attendre au site eMandat. Vous y trouverez : de nombreuses applications facilitant la compréhension des concepts exposés, des commentaires audios, des activités interactives,...

L'outil est régulièrement actualisé afin de rester en phase avec les évolutions des différentes thématiques abordées. Ainsi, les modifications apportées par la réforme de la tutelle, les nouvelles législations relatives aux marchés publics et aux grades légaux, sont déjà intégrées dans les modules de cours.

Intéressé(e)?

Rejoignez le site eMandat, votre site, à l'adresse suivante :

<http://emandat.pouvoirslocaux.wallonie.be>

### Plus d'informations

E-mail : [emandat.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be](mailto:emandat.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be)

Tél. : 081/32.36.73

# Mémento fiscal

## Un outil d'information des taxes communales

Ce site s'inscrit dans l'objectif poursuivi par le Gouvernement wallon de simplifier l'organisation de l'Administration et de faciliter l'accès à l'information.

Ce site, constamment mis à jour, se décompose en 4 parties bien distinctes :

1° Les **règlements-taxes communaux** en vigueur depuis 2003 : les textes de tous les règlements taxes sont intégralement publiés.

	Commune	Objet	Exercice	Nomenclature
1	Amay	Taxe sur les caravanes et chalets de vacances servant à l'habitation	2014, 2015, 2016, 2017, 2018	Taxes communales
2	Andenne	Taxe de stationnement - Zone bleue	2012, 2013, 2014, 2015	Taxes communales
3	Anderlues	Taxe sur l'usage de la voie publique à des fins publicitaires	2013	Taxes communales
4	Anhée	Taxe sur les entreprises procédant au déchargement de pierres sur terrain privé, le long d'une voie navigable, en vue de leur rechargement à bord d'une péniche	2002, 2003, 2004, 2005, 2006	Taxes communales

2° 40 modèles de règlements - taxes sont présentés dans une version simplifiée.

3° Un tableau permet de comparer les **taux moyens régionaux** (depuis 1994) en matière d'impôt des personnes physiques (IPP) et de précompte immobilier (PI).

4° Un tableau reprend à l'échelon de la Région wallonne **l'évolution des taux communaux** (depuis 1990) en matière d'impôt des personnes physiques (IPP) et de précompte immobilier (PI).

Afin de faciliter la consultation du site, il est loisible d'effectuer une recherche :

- via une liste de mots-clefs
- via un moteur permettant soit une recherche globale soit une recherche par commune, objet et exercice.

### Plus d'informations

E-mail : philippe.knapen@spw.wallonie.be

Tél. : 081/32.37.04

<http://pouvoirslocaux.wallonie.be> > mémento fiscal

E-mail : [etutelle.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be](mailto:etutelle.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be)

Tél.: 081/32.36.45

<http://pouvoirslocaux.wallonie.be>



GUICHET UNIQUE

E-mail : [guichetunique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be](mailto:guichetunique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be)

Tél. : 081/32.36.45

<http://pouvoirslocaux.wallonie.be>



E-mail : [ecomptes.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be](mailto:ecomptes.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be)

Tél.: 081/32.32.04

<http://www.ecomptes.wallonie.be>



E-mail : [emandat.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be](mailto:emandat.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be)

Tél.: 081/32.36.73

<http://emandat.pouvoirslocaux.wallonie.be>



E-mail : [laurence.gindt@spw.wallonie.be](mailto:laurence.gindt@spw.wallonie.be)

[epn@technofuturtic.be](mailto:epn@technofuturtic.be)

Tél.: 081/32.37.57 - 071/25.49.60

<http://www.epn-ressources.be>

## Mémento fiscal

E-mail : [philippe.knapen@spw.wallonie.be](mailto:philippe.knapen@spw.wallonie.be)

Tél.: 081/32.37.04

<http://pouvoirslocaux.wallonie.be>